



DIAGNOSTIC-PAYS DU SECTEUR PRIVÉ

CRÉER DES MARCHÉS AU BÉNIN

Mobiliser l'investissement privé pour stimuler une croissance inclusive

Executive Summary

Mars 2023



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD - IDA

IFC

International
Finance Corporation

À propos d'IFC

La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale - est la plus grande institution mondiale de développement ciblant le secteur privé sur les marchés émergents. Nous intervenons dans plus de 100 pays, utilisant notre capital, notre expertise et notre influence pour créer des marchés et opportunités dans les pays en développement. Au cours de l'exercice 2022, l'IFC a engagé un montant record de 32,8 milliards de dollars au profit des entreprises privées et des institutions financières des pays en développement, tirant ainsi parti de la force du secteur privé pour éradiquer l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée, au moment où les économies sont aux prises avec les effets des crises mondiales cumulées.

Pour avoir de plus amples informations, consultez le site ci-contre : www.ifc.org.

© International Finance Corporation 2023. All rights reserved.
2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
www.ifc.org

Le contenu de ce rapport est protégé par les droits d'auteur. La copie et/ou la transmission de tout ou partie de ce rapport sans autorisation peut constituer une violation de la loi applicable. IFC ne garantit pas l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage, ni les conclusions ou les jugements qui y sont décrits, et décline toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs (y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et les erreurs techniques) dans le contenu, quel qu'il soit, ou en cas de confiance dans ce contenu. Les constatations, interprétations, opinions et conclusions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des administrateurs de la Société financière internationale ou de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) ou des gouvernements qu'ils représentent.

Couverture : Abdoul Maiga/IFC; Shutterstock

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Bénin a connu une croissance élevée dans les années 2010, qui ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté. L'épidémie de COVID-19 s'est déclarée en mars 2020 alors que l'économie, bien qu'en croissance, était peu productive. La forte dépendance à l'égard des exportations de matières premières (coton, noix de cajou) et du commerce de transit avec le Nigéria rend l'économie béninoise vulnérable aux chocs extérieurs et aux changements de politique commerciale. Le caractère largement informel du secteur privé béninois et son usage limité des technologies modernes restreignent davantage les gains de productivité et renforcent la dépendance excessive à l'égard de moteurs de croissance externes. Les faibles retombées des investissements étrangers directs existants entravent également la productivité.

Les atouts géographiques et culturels du pays, ainsi qu'une forte dynamique de réforme, offrent d'énormes possibilités pour une croissance plus inclusive et durable.

Le Bénin est une petite économie ouverte, avec des terres agricoles fertiles qui offrent des possibilités d'expansion accrue de l'agro-industrie (fruits et légumes) par le secteur privé, en vue d'en exporter les produits vers les marchés régionaux et européens.

Un meilleur accès aux marchés et l'amélioration de la productivité peuvent avoir un impact important sur le développement, puisque près de 40 % des emplois se trouvent dans ce secteur. La proximité géographique du Bénin avec le Nigéria représente une opportunité — qui n'est actuellement que partiellement exploitée — de développer un secteur touristique plus solide après le choc de la COVID-19, avec la possibilité de stimuler davantage le tourisme de mémoire international à plus long terme. La situation du Bénin, au croisement de deux importants corridors régionaux (Abidjan-Lagos et Cotonou-Niamey), invite le secteur privé à tirer pleinement parti des relations commerciales au niveau régional. La réouverture partielle de la frontière avec le Nigéria en décembre 2020 et les négociations en cours sur la Zone de libre-échange continentale africaine constituent une grande opportunité pour l'intégration régionale.

Pour que ces opportunités se concrétisent, le Bénin a besoin de nouvelles réformes structurelles. Pour développer un secteur privé plus productif et plus concurrentiel, capable de créer des emplois de qualité, le Bénin doit s'attaquer aux restrictions de l'accès au financement qui entravent les investissements des entreprises, ainsi qu'à l'approvisionnement en énergie, toujours peu fiable et coûteux, bien au-delà des références mondiales. Les infrastructures sont un catalyseur essentiel du développement, dont l'impact le plus important provient généralement des télécommunications et de l'électricité. Il est donc primordial que le Bénin améliore sa *connectivité numérique et physique*. Améliorer la première aidera le pays à tirer parti, autant que possible, des dernières avancées technologiques pour améliorer sa compétitivité et sa résilience, tandis que la seconde aidera le Bénin à maximiser les avantages de sa position géographique en tant que corridor commercial, offrant aux pays voisins enclavés un accès au port de Cotonou, ainsi qu'un accès aux marchés pour sa propre production. Pour que la levée de ces contraintes soit réellement efficace, le Bénin devra enfin corriger effectivement son *environnement des affaires difficile et renforcer le niveau de compétence de sa main-d'œuvre*.

Il est essentiel pour le Bénin que ses efforts de réforme actuels débouchent sur une mise en œuvre et sur des résultats efficaces. Le plan de riposte socioéconomique à la pandémie, mis en place rapidement, et la poursuite des grands projets publics d'infrastructures sont des outils puissants pour soutenir la reprise. Le gouvernement a déployé des efforts considérables pour améliorer son environnement des affaires et attirer des investissements privés étrangers et nationaux à tous les niveaux. Il existe cependant un décalage entre les réformes introduites pour améliorer l'environnement des affaires et leur impact sur les entreprises. Le secteur privé national regrette un manque d'accompagnement des entrepreneurs lorsqu'ils s'engagent sur la voie de la formalisation, au-delà des étapes initiales de l'enregistrement des entreprises. Des efforts supplémentaires doivent être fournis afin d'assurer une communication soutenue et une mise en œuvre effective, notamment pour l'accompagnement dans l'accès à la finance, aux marchés et aux compétences. Si le gouvernement doit continuer à actualiser et à mettre en œuvre sa feuille de route en matière de réforme, il doit également s'attaquer aux causes profondes des incohérences — notamment liées à la capacité institutionnelle des organismes d'appui, la certitude réglementaire et la transparence. La loi pour la Promotion et le Développement des PME qui vise à mettre en place des mesures incitatives, ainsi que la création de l'agence de développement des PME en 2022, ont le potentiel de renforcer cet accompagnement. En outre, les zones économiques spéciales (ZES) sont considérées par le Gouvernement comme un instrument abordable pour générer des effets d'agglomération, créer un environnement des affaires adapté aux entreprises et expérimenter des réformes du climat des affaires lorsqu'elles sont difficiles à mettre en œuvre à l'échelle du pays.

Un déploiement efficace des outils existants, associé à des réformes visant à soutenir les produits innovants, peut répondre à la principale contrainte des entreprises qu'est l'accès au financement. Le secteur financier du Bénin a une profondeur relativement limitée et peine à servir le secteur privé. Les autorités béninoises ont mis en place des mécanismes de financement et un cadre d'action national pour atténuer ces difficultés, mais peu de financements ont effectivement été acheminés vers les entreprises. Un déploiement efficace des instruments financiers publics, complété par un système d'information sur le crédit plus complet, contribuera à réduire les risques liés au crédit commercial. Les services financiers numériques présentent un potentiel inexploité, à l'heure de l'essor des transferts électroniques d'argent, pour lesquels le cadre réglementaire n'est pas adapté (comme l'illustre les limites de l'interopérabilité, de la supervision et du dialogue public-privé). Le crédit-bail et le crédit-stockage pourraient servir d'options supplémentaires pour le financement des entreprises agricoles si le modèle commercial de gestion des banques locales étaient adaptés pour le premier, et si le cadre réglementaire approprié était déployé pour le second.

L'apport en expertise et en financement du secteur privé, notamment dans le domaine des infrastructures, peut constituer une solution pour pallier la faible performance des investissements publics. Les autorités ont promu les partenariats public-privé (PPP) comme moyen de financement pour 61 % des investissements prévus dans le premier plan d'action gouvernemental (2016-2021), et ont fixé l'objectif à 52 % pour le second (2021-2026). Par exemple, pour améliorer la rentabilité du port de Cotonou, le Gouvernement a opté pour un partenariat public-privé, en déléguant sa gestion au Port d'Anvers International. Toutefois, dans sa forme actuelle, le cadre juridique présente encore des lacunes par rapport aux meilleures pratiques internationales, notamment

l'absence d'un contrôle budgétaire spécifique pendant l'exécution et de règles encadrant les propositions spontanées. Le financement étant limité, une évaluation minutieuse du pipeline de projets d'investissement basée sur les retombées économiques et un cadre institutionnel et réglementaire solide sont primordiaux.

Si les réformes en cours dans le secteur de l'énergie sont menées à leur terme, l'accès à l'électricité, deuxième obstacle le plus important au fonctionnement des entreprises, s'améliorerait considérablement. Les coûts requis pour obtenir un raccordement au réseau électrique sont prohibitifs. À l'avenir, le coût moyen de l'approvisionnement en électricité devrait diminuer grâce à la mise en œuvre du plan de production à moindre coût et au tournant récent vers la production nationale d'énergie propre. La mise en œuvre en cours d'un plan de redressement financier du secteur de l'électricité sur la période 2019-2022 propose également une voie crédible vers l'amélioration de la viabilité du secteur. Il demeure néanmoins une source de préoccupation. La dissolution de la société de transmission binationale CEB, actuellement en discussion entre le Bénin et le Togo, représente un risque majeur pour la sécurité des actifs et menace l'intégrité des opérations du réseau de transmission.

La numérisation est indispensable pour concrétiser les possibilités qu'offrent les secteurs du tourisme et du commerce, mais le Bénin est encore loin d'exploiter son potentiel. Le Gouvernement béninois a lancé une stratégie numérique ambitieuse et pris des mesures pour stimuler la connectivité numérique, dont l'importance a encore été soulignée par la pandémie de COVID-19. Pour que ces efforts soient pleinement efficaces, une réelle dynamique de concurrence est essentielle. L'extension du périmètre de la Société béninoise d'infrastructures numériques a créé des risques dans trois segments du marché (le mobile, la fibre et l'international) qui menacent l'accessibilité financière des services numériques et l'innovation. En outre, l'arrivée de gestionnaires d'infrastructures mobiles (towercos) pourrait constituer une solution concrète au manque de financement qui a ralenti la réduction de la fracture numérique. Des clarifications supplémentaires sur le nouveau cadre juridique et le décret pour le partage des infrastructures de haut débit pourraient augmenter les investissements dans la fibre et les tours de transmission de la 4G en mutualisant les coûts des opérateurs. Pour que l'économie numérique se traduise par des emplois et une augmentation de la productivité, il est essentiel de mettre en œuvre les politiques prioritaires pour le développement des compétences numériques identifiées à la fois par l'initiative pour l'économie numérique en l'Afrique pour le Bénin de la Banque mondiale (DE4A) et par la stratégie pour la formation technique et professionnelle (2019-2025).

Le Gouvernement reconnaît l'importance d'améliorer les infrastructures de transport pour faire du Bénin un centre de transit de premier ordre reliant les pays côtiers et enclavés au nord du pays. Le Bénin offre la voie de transport la plus courte vers Niamey au Niger et constitue une option compétitive pour les marchandises destinées au nord du Nigéria et aux autres pays du Sahel. Le Port autonome de Cotonou (PAC) est un point d'entrée essentiel pour le fret maritime et, bien que ses performances se soient améliorées au cours de la dernière décennie, il reste encore beaucoup à faire pour rattraper ses concurrents de la région. Dans ce contexte, le Bénin se positionne comme un centre de transit (par opposition à un centre de transbordement comme le Togo) et une porte entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Le succès de la mise en œuvre du plan directeur 2021-2026 du PAC est essentiel pour maintenir sa compétitivité régionale vers cet objectif. Pourtant, le mauvais état des routes ainsi que l'inefficacité

des services de camionnage augmentent le coût du commerce et limite l'accès au marché pour les exportations agricoles. Le Bénin doit améliorer la structure de son marché pour favoriser le transport multimodal, en commençant par la résolution des litiges liés à l'exploitation et à l'extension du réseau de transport ferroviaire des marchandises.

Le renforcement de la compétitivité des corridors du Bénin vers l'arrière-pays est l'occasion de transformer les corridors de transport en corridors économiques. Bien que les frais perçus de manière illicite et le temps d'attente moyen aux postes-frontières soient parmi les plus faibles pour le corridor Cotonou-Niamey par rapport aux autres routes de la région, ils restent néanmoins importants. Les efforts récemment entrepris pour réduire les obstacles au commerce, tels que la mise en place de deux postes-frontières à guichet unique opérationnels qui visent à rationaliser les procédures de passage des frontières, ont donné des résultats prometteurs pour la poursuite des efforts de facilitation des échanges. La structure du marché des services de camionnage, caractérisée par la fragmentation, certaines inefficiences et de l'asymétrie d'information, réduit également la compétitivité. Cela exige une mise à jour des cadres réglementaires et législatifs des entreprises de transport, une professionnalisation du secteur et des incitations bien conçues pour stimuler la consolidation, l'innovation et la performance. Le développement de services complémentaires, tels que les solutions logistiques numérisées et la logistique de la chaîne du froid, constitue une autre piste pour renforcer la position du Bénin. Il convient également de moderniser le secteur du transport professionnel en permettant des niveaux de concurrence plus élevés.

Une coopération mutuellement bénéfique avec le Nigéria voisin pourrait renforcer des activités commerciales visant à desservir ce vaste marché d'environ 206 millions de personnes. Les volumes importants de commerce informel, ainsi que la résilience des commerçants face aux changements soudains de politique au Nigéria, suggèrent l'existence de liens commerciaux transfrontaliers solides et capables de s'adapter à des circonstances changeantes. Offrir de meilleures conditions commerciales du côté béninois de la frontière pourrait ouvrir la voie à de futures relations commerciales ne reposant pas sur le contournement des réglementations. Pour le Bénin, une meilleure coopération avec les douanes nigérianes peut permettre une meilleure application de la loi, compensant ainsi la perte des taxes sur le commerce de réexportation. Il pourrait s'agir d'une solution gagnant-gagnant : se départir progressivement du statut de bastion du commerce de réexportation en aidant le Nigéria à appliquer sa propre réglementation, tout en ouvrant, par la coopération avec ce pays, la possibilité d'obtenir un meilleur traitement pour les commerçants béninois. L'économie politique du commerce d'entrepôt doit également être prise en compte pour faciliter l'arrivée d'un plus grand nombre d'entreprises légitimes sur le marché nigérian et créer ainsi de nouvelles opportunités commerciales.

Le secteur touristique du Bénin peut bénéficier du tourisme transfrontalier de son voisin ainsi que des visiteurs de patrimoine culturel et des niches touristiques basées sur la nature compte tenu de ses atouts endogènes, si le Gouvernement passe à un modèle de développement impulsé par le secteur privé. Actuellement, le tourisme au Bénin repose principalement sur les visiteurs originaires de la région, les dépenses d'affaires représentant la plus grande part de ses recettes. Cependant, la demande stagne depuis des années en raison d'une inadéquation entre le produit et le marché, de la faiblesse de la structuration de l'offre et des liens de distribution, et de l'absence

d'une approche stratégique du développement du marché. Cette situation est en passe d'être surmontée, car le Gouvernement investit massivement dans la structuration de son secteur touristique et l'amélioration de son offre. Alors que l'accent est de plus en plus mis sur la croissance du secteur du tourisme et de moins en moins sur sa structuration, le Gouvernement devrait jouer un rôle de facilitateur en se focalisant sur la création de la demande et la création de produits axés sur le marché, en renforçant les capacités du secteur privé local et en réduisant les obstacles aux investissements directs étrangers. Bien que le Gouvernement reconnaisse la nécessité de se focaliser sur ces priorités, l'engagement réel tarde. L'expérience de pays similaires montre que des efforts à long terme, cohérents et concertés pour positionner et promouvoir une destination sont nécessaires avant qu'elle puisse s'établir. Ces efforts, associés à l'adoption des technologies et à un investissement accru dans les compétences, aideraient le Bénin à préparer le terrain pour se concentrer, à moyen terme, sur les niches internationales à forte valeur ajoutée que sont la culture, les plages et l'écotourisme.

Pour surmonter sa vulnérabilité aux chocs extérieurs, le Bénin doit diversifier ses exportations agricoles. Les programmes stratégiques du Gouvernement ont contribué à l'augmentation des rendements et à la croissance du secteur au cours des cinq dernières années, mais ils sont susceptibles d'avoir entraîné des distorsions du marché. Les interventions qui conduisent à la concentration de la production dans des cultures sujettes à la volatilité des marchés mondiaux et où les agriculteurs sont des preneurs de prix des grands acheteurs internationaux doivent être éliminées progressivement. À court terme, les produits ayant des rendements élevés et des perspectives d'exportation (ananas, soja, noix de karité et fruits du palmier à huile) offrent les meilleures possibilités de création rapide de valeur. Pour que le potentiel des produits exportés et émergents se concrétise pleinement, il faut que des intrants spécifiques à chaque culture (semences, plants, engrais) soient rendus plus disponibles et financièrement accessibles, notamment en libéralisant davantage l'approvisionnement en engrais. Le soutien du gouvernement est élevé, mais n'a pas été ciblé de manière appropriée, tandis que les capacités de recherche-développement sont insuffisantes.

Un meilleur accès au marché permettrait, à moyen terme, de libérer le potentiel des produits compétitifs non commercialisés. Cela nécessite une meilleure promotion et une meilleure connaissance du marché, qui peuvent être améliorées en renforçant l'Agence pour la promotion des investissements et des exportations. Les produits périssables de grande valeur nécessitent une logistique efficace de la chaîne du froid, des infrastructures de qualité et des processus commerciaux qui font largement défaut. Si elle est correctement mise en œuvre, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peut faciliter le commerce intra-africain et permettre au Bénin de desservir les grands marchés du Nigéria et de la région. Il existe également des opportunités dans les segments de l'horticulture qui sont moins perméables aux pressions internationales, comme les cultures vivrières. La demande de légumes est en hausse et la faible présence du Bénin dans ce segment traduit les difficultés de la logistique de la chaîne du froid. Cette situation appelle des investissements stratégiques dans les routes et les infrastructures de la chaîne du froid, le renforcement d'infrastructures nationales de qualité et l'adoption de procédures opérationnelles post-récolte. Le rôle de la plateforme logistique est très important lorsqu'il s'agit d'exporter, car l'agrégation des produits entre les transformateurs pourrait faciliter l'accès aux conteneurs, dont la disponibilité a été considérablement réduite en raison de la COVID-19.

Avec un soutien adéquat au niveau des exploitations, les produits à faible rendement peuvent parvenir à mieux répondre à la demande intérieure. Malgré les besoins nationaux non satisfaits dans le secteur animal, les produits à faible rendement nécessiteraient des efforts importants pour concurrencer les importations. La productivité de l'agriculture au sens large bénéficierait d'une meilleure application de la réglementation foncière, du développement des infrastructures d'irrigation, ainsi que d'un meilleur accès au financement, de l'organisation des chaînes de valeur et de la fourniture de services de vulgarisation. La transformation est également limitée en raison des difficultés d'accès aux équipements, aux cultures et aux emballages.

Ce diagnostic pays du secteur privé vise à identifier des solutions à court et à moyen terme pour éliminer les goulets d'étranglement au développement du secteur privé et à la mobilisation des investissements, grâce à une analyse économique et stratégique approfondie. Des recommandations détaillées sont formulées dans ce rapport. Le tableau suivant en fournit une synthèse d'un point de vue stratégique.

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

CATALYSEURS	Renforcer le cadre des PPP, créer un mécanisme de partage des connaissances pour améliorer la capacité à mobiliser le secteur privé et créer une réserve de PPP potentiels	Court terme
	Favoriser l'interopérabilité des services de paiement numérique entre les prestataires de services financiers et l'infrastructure financière sous-jacente	Gain rapide
	Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action pour l'application de la loi OHADA sur l'insolvabilité de 2015 afin de remédier aux faiblesses du régime d'insolvabilité (retards, taux bas de recouvrement)	Court à moyen terme
	Renforcer le pouvoir réglementaire de l'autorité de surveillance de la microfinance afin de renforcer la confiance dans les prestataires de services pour un déploiement efficace des programmes publics	Court à moyen terme
	Améliorer la disponibilité et la qualité des informations sur les antécédents en matière de crédit et étendre la réserve de garanties disponibles en améliorant la mise en œuvre du cadastre et du système d'administration foncière, et en établissant un régime efficace de garanties pour les biens meubles	Court terme
	Concevoir une feuille de route et une stratégie de financement claires pour la compagnie de transmission binationale CEB, dont la dissolution ferait peser un risque lourd sur la sécurité des actifs	Court terme
	Faciliter le succès de la mise en œuvre du Plan directeur 2021-2026 du port de Cotonou, y compris le transfert d'activités au secteur privé par appel à la concurrence, afin de maintenir la compétitivité	Court à moyen terme
	Concevoir un plan directeur stratégique pour la connectivité aérienne afin d'assurer la complémentarité entre le nouvel aéroport de Glo-Djigbé et l'aéroport de Cotonou en rénovation	Court à moyen terme
	Résoudre les questions en suspens concernant la concession pour le chemin de fer Bénin-Niger	Court terme
	Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de l'économie numérique effectuée par la Banque mondiale en 2021 concernant les infrastructures et les compétences numériques	Moyen terme

Note: APIEX = Agence de Promotion des Investissements et des Exportations; ATDAs = Agences Territoriales de Développement Agricole; CEB = Communauté Électrique du Bénin; OHADA = Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires; PPP = Partenariat Public-Privé. L'indication du court, moyen et long terme renvoie au délai estimé de mise en œuvre de la recommandation.

AGRO-INDUSTRIES	Renforcer l'efficacité opérationnelle du FONAGA et du FNDA afin que les programmes en place permettent de mieux cibler les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises du secteur, et de canaliser efficacement les financements vers un plus grand nombre d'acteurs du secteur agricole	Court terme
	Identifier les goulets d'étranglement qui limitent l'offre de services de crédit-bail par les institutions financières nationales et concevoir le cadre réglementaire du crédit-stockage	Moyen terme
	Réaliser une évaluation approfondie du système de distribution et de financement des engrais afin d'identifier les obstacles qui empêchent l'accès à des produits adaptés, sûrs et/ou biologiques	Court terme
	Accroître les investissements stratégiques dans les routes rurales et la chaîne du froid pour un meilleur accès au marché, selon le principe de cascade mobilisant l'expertise et le financement privés,	Moyen à long terme
	Renforcer les capacités de l'APIEx par la formation du personnel à l'analyse et au suivi des marchés ; et réaliser un partenariat avec les ATDA pour fournir des services publics non agricoles efficaces	Court terme
TOURISME	Structurer, financer et mettre en place l'Agence de promotion du tourisme du Bénin afin de mener des campagnes de promotion en direction du marché nigérian et des marchés internationaux de niche, en s'appuyant sur le développement d'une plateforme d'information sur le marché	Court terme
	Créer une commission public-privé chargée d'étudier les moyens d'intégrer le secteur privé local dans les projets touristiques phares et de mieux communiquer sur ceux-ci, tout en veillant à ce qu'ils soient clairement adaptés au marché et à la demande	Court terme
	Accroître la transparence dans l'accès aux terres et aux opportunités d'investissement dans les zones touristiques, en particulier les zones côtières hautement réglementées, tout en garantissant le respect des garanties environnementales et sociales pour tous les nouveaux investissements	Court terme
	Améliorer le passage aux frontières terrestres, en communiquant sur leur ouverture et les protocoles	Court terme
	Favoriser l'adoption des nouvelles technologies par les entreprises touristiques et leur intégration dans des plateformes numériques afin de cibler la part de marché croissante des réservations touristiques par internet.	Moyen terme
LE COMMERCE ET LE NIGÉRIA	Faciliter les échanges commerciaux, en numérisant les processus, incluant du personnel parlant anglais aux douanes, appliquant la réglementation sur le camionnage, échangeant les données entre les services de douanes et d'immigration, et en renforçant la coopération avec les douanes nigérianes	Moyen terme
	Moderniser l'industrie des transports en favorisant la concurrence grâce à la révision des cadres réglementaire et législatif des entreprises de transport et à une surveillance renforcée	Court terme
	Établir un cadre transparent pour la répartition du fret en révisant le mécanisme de répartition afin de corriger l'asymétrie d'information entre les chargeurs et les transporteurs	Court terme

Note: ATDAs = Agences Territoriales de Développement Agricole; FNDA = Fonds National de Développement Agricole; FONAGA = Fonds National de Garantie et d'Assistance aux petites et moyennes entreprises.

IFC

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433 U.S.A.

CONTACTS

Anouk Pechevy

apechevy@ifc.org

Jean-Michel Marchat

jmarchat@worldbank.org

[ifc.org](https://www.ifc.org)



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
1818 - 18A

IFC

International
Finance Corporation